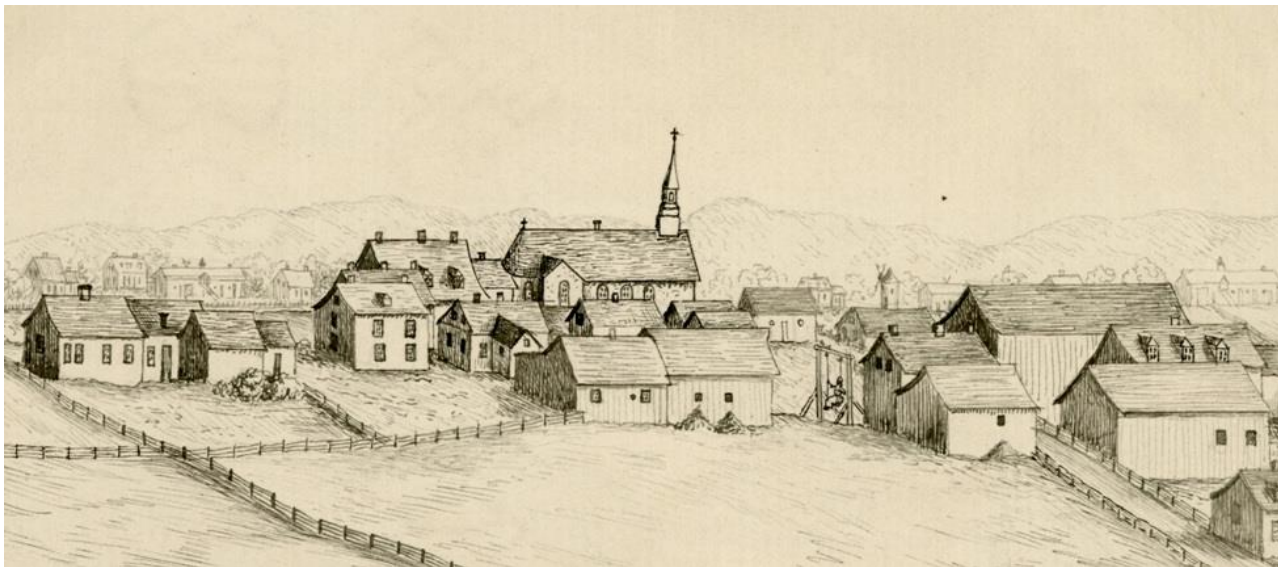


# LE TISSU BLANCHET

Bulletin de l'Association des familles Blanchet et Blanchette d'Amérique Vol 25, no 2, Mai. 2020



Photo de la croix de la terre ancestrale en 1987



*Village de Saint-Pierre-de-la-rivière-du-Sud en 1884. Archives nationales du Québec*

**Ces deux reproductions introduisent un Tissu Blanchet qui consacrera beaucoup d'espace à la paroisse à laquelle notre ancêtre a donné son nom. Les familles Blanchet et les familles Fournier devaient y lancer l'érection du Berceau de Saint-Pierre à l'occasion de leurs assemblées annuelles respectives le 15 août 2020. Mais, COVID oblige, TOUT EST REPORTÉ EN 2021.**

## Membres du Conseil d'administration :

Président : Paul-Yvon Blanchette, 111, Simon-Napoléon-Parent, Québec,  
Qc G1K 1H5 418-523-1708  
[cblanchette@oricom.ca](mailto:cblanchette@oricom.ca)

Vice-président : Jean Blanchette, 76, rang Dion,  
Saint-Norbert d'Arthabaska, Qc, G0P 1B0  
819-369 9370

Secrétaire : Rodrigue Blanchette, 1335, rue du Corail, Lévis, Qc.  
G6W 7W6 418-837-5896  
[rodrigueblanchette@hotmail.com](mailto:rodrigueblanchette@hotmail.com)

Trésorière : Ginette Blanchet, 285, app. 5, rue de l'Estran, Rimouski, Qc  
G5L 9B9 418-725-2401  
[ginetteblanchet@globetrotter.net](mailto:ginetteblanchet@globetrotter.net)

### Administrateurs :

Bertrand Blanchet, 100, 4<sup>ème</sup> ave Painchaud,  
La Pocatière, Qc G0R 1Z0 418-856-3012 ext.289  
[bblanchet2@gmail.com](mailto:bblanchet2@gmail.com)

Jean-Marc Blanchette, 806, 11e avenue,  
La Pocatière, G0R 1Z0, 418 856 3228  
[jmblanch@me.com](mailto:jmblanch@me.com)

Michel Blanchet, 423, rue Bellegarde,  
St-Honoré de Shenley, G0M 1V0 418 485 6855  
[blanchetm@hotmail.com](mailto:blanchetm@hotmail.com)

Site web : [www.familles-blanchet.ca](http://www.familles-blanchet.ca)

Banque de données : Josée Larocque et Renald Blanchette,  
1512 de Chateauguay, Chambly, Qc  
J2L 2N9 450-658-9848  
[josée@renald.ca](mailto:josée@renald.ca) et [renald@renald.ca](mailto:renald@renald.ca)

**LE TISSU BLANCHET** est le bulletin de liaison de l'Association des familles Blanchet et Blanchette d'Amérique. Il est publié trois fois par année. Son titre évoque l'image du tisserand que l'ancêtre Pierre Blanchet aurait été avant son arrivée en Nouvelle-France. Il rappelle aussi les liens du sang tissés par nos ancêtres de même que le patrimoine génétique commun aux familles Blanchet et Blanchette. Reproduction d'articles permise à la condition de citer la source, le nom de l'auteur et l'adresse de l'Association.

Toute personne peut soumettre un texte pour fins de publication. S'il est jugé nécessaire, le responsable du bulletin se réserve le droit de modifier ou de raccourcir des parties de textes et de refuser un texte qui s'écarte de l'esprit du TISSU BLANCHET.

Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur auteur. Toute personne ayant des questions, des commentaires et des suggestions est invitée à les adresser par écrit l'Association ou par Internet.

PROCHAINE PARUTION :  
Septembre 2020

DATE DE TOMBÉE

15 Août 2020

POUR L'ENVOI DES  
ARTICLES :

[bblanchet2@gmail.com](mailto:bblanchet2@gmail.com)

**Le TISSU BLANCHET**  
Volume 25, no 2, 2020

.....  
Réalisation : Bertrand Blanchet  
Jean-Marc Blanchette

Impression et distribution : Groupe  
ETR, 110- 1130 boul. Charest  
Québec, Qc. G1N 2E2  
Tél. 418 658 8122  
Tél. 418 658 8171

Tirage : 120 exemplaires français  
10 exemplaires anglais

ISSN : 1206-7172

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec



Notre association est membre de  
la Fédération des Associations de  
familles du Québec (FAFQ).

Pour toute correspondance,  
veuillez vous adresser à notre  
secrétaire ou à notre trésorière,  
aux adresses ci-dessus.

## Mot du président



### Rassemblement du 350<sup>e</sup> remis

Cela nous apparaît étrange de vous écrire cette fois. Nous devons vous annoncer que notre association ne tiendra pas le Rassemblement du 350<sup>e</sup> anniversaire du mariage de Pierre Blanchet et Marie Fournier, pour cause de santé publique (Covid-19). Pourtant, la préparation allait bon train.

Nos ancêtres Marie Fournier et Pierre Blanchet se sont mariés en 1670 et ont vécu ensemble 39 ans avant le décès de Pierre. Des 16 enfants nés de leur union, seulement 7 parviendront à l'âge adulte. Dans l'année 1681, le couple perdra 3 enfants en bas âge. Comment réagira-t-il ? Le 30 novembre, en pleine tempête, Pierre part chercher sa belle-mère Françoise Hébert, épouse de Guillaume Fournier, pour l'aider à soigner le jeune Jacques agonisant. Rien n'y fait, hélas! D'après Marcelle Blanchet dans son livre, *L'Ancêtre Pierre Blanchet*, Guillaume veut soulager la famille en offrant un cercueil et un enterrement à Cap-St-Ignace. Marie, comme toutes les mères du monde, portait en son âme une inquiétude car elle attendait un autre enfant. La mortalité infantile fera d'autres victimes jusqu'à la naissance du petit dernier, Louis, en 1701, qui engendrera une grande descendance.

Ce que nous sommes en train de vivre avec le confinement et la pause

économique depuis la mi-mars 2020 nous touche tous et toutes à différents niveaux : confinement, isolement, solitude en fin de vie, pertes d'emplois... Comme l'être humain vit en communauté, il n'est pas fait pour souffrir et mourir dans la solitude. Nous savons que nous pouvons améliorer la vie des autres. Au moins, si nous avons appris cela pour nos proches et pour ceux et celles que nous apprécions mieux maintenant. Sincèrement, nous devons une qualité de vie honorable à ceux et celles qui ont bâti ce pays, éduqué des familles nombreuses et nous ont donné la vie,

Et ayons l'honnêteté de saluer les gens qui oeuvrent au front : les décideurs publics, les scientifiques, le personnel du réseau de la santé, les volontaires et les aidants naturels. Nous allons réapprendre la solidarité par les gestes simples qui réchauffent la vie des autres, par la gratuité, par la patience et par l'humilité devant un petit ennemi si ravageur. Nous ne sommes pas maîtres de la vie; nous gérons celle que le Créateur nous a donnée.

Pierre Blanchet n'avait pas de parenté en Nouvelle-France. Sa belle-famille Fournier lui a fourni le réconfort au plus fort des épreuves et aussi des moments heureux. Ces 2 familles vivaient à proximité; nous verrons cela l'an prochain. Nous avons décidé de reporter le Rassemblement commun du 350<sup>e</sup> anniversaire de mariage de nos ancêtres en août 2021. Nous souhaitons le réaliser dans des conditions sécuritaires, très festives et éducatives avec l'Association des Familles Fournier. Entretemps, respectons les consignes de santé publique et agrémentons la vie de nos aîné-e-s.

Paul-Yvon Blanchette.

## LE BERCEAU DE SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD

par **Bertrand Blanchet**

*L'Association des Blanchet et Blanchette d'Amérique et L'Association des Fournier d'Amérique* portent depuis leurs origines un vif intérêt à la paroisse et à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-rivière-du-Sud.

En effet, après un séjour à Pointe-à-la-Caille, Pierre Blanchet et Marie Fournier se sont établis au nord de la rivière-du-Sud, sur le territoire actuel de la municipalité de Saint-Pierre. Il est difficile de dire quand de façon précise, vraisemblablement à partir de l'année 1696 « *qui fut le début d'un mouvement intense de colonisation à la Rivière-du-Sud* (Archange Godbout, o.f.m.).



*Vue à partir du site de la première église*

Notre ancêtre a choisi un terrain dont le site est tout à fait enchanteur.

### **Un don important**

L'élément le plus important pour la municipalité tient au fait qu'avant sa mort, l'ancêtre Blanchet donna six arpents de terre pour l'église, le cimetière et le presbytère. Le père Archange Godbout, historien, dit : « *Ce testament (daté du 10 avril 1709) connu par plusieurs autres pièces n'a pas été retrouvé.* »

La veuve de Pierre Blanchet tient aussi à faire don d'une portion de terrain pour l'église, le cimetière et le presbytère. Par acte du 7 février 1713 devant le notaire Abel Michon, elle et son fils Guillaume « *transportent à la fabrique de l'église de St-Pierre un arpent de front en superficie et deux de hauteur... pour la bâtisse et construction de la dite église, cimetière, presbytère et autre commodité du curé. (...) fait et charge, clause et condition qu'il sera accordé par la fabrique de la dite église, à la dite veuve, elle, ses hoirs et ayant cause, à l'avenir, à perpétuité la place d'un banc en la dite église (en arrière) de celui du seigneur* ».